

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 3 octobre 2017 à 19H30

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau
Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 3 octobre 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux des séances du 5 septembre, du 12 septembre et du 19 septembre 2017
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Résolution pour la TECQ
 - 4.2 Dérogation mineure pour le propriétaire du LOT 5 059 919
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Paiement service professionnel EQIP Solution
 - 5.3 Paiement service professionnel Architecte
6. **MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURES – TRAVAUX**
 - 6.1 Adjudication travaux de construction du Centre multifonctionnel
 - 6.2 Adjudication collecte et disposition des matières résiduelles
 - 6.3 Réparation asphalte du bâtiment de la bibliothèque
 - 6.4 Lancement appel d'offres rang 6 Sud
 - 6.5 Offre de service de CAIN LAMARRE pour la cour municipale
7. **PERSONNEL**
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Demande de support financier pour la Bibliothèque municipale
 - 8.2 Demande pour sablage du stationnement de l'église
 - 8.3 Demande de commandite de la Paroisse Notre-Dame-des-Amériques
9. **RAPPORT**

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Demande de paiement # 4 Giroux et Lessard

11.2 Demande de don pour la Maison Rouge

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-10-340 Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2017-10-341 Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5, 12 ET 19 septembre 2017.

4- LÉGISLATION

4.1 PROGRAMMATION TECQ

2017-10-342 **Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

4.2 DEMANDE DE DÉROGATION

2017-10-343 **Considérant** que le propriétaire du LOT5 5 059 919 veut construire un garage qui serait plus haut que sa Maison ;

Considérant que le garage n'est pas visible de la route principale et que les voisins sont plus élevés que le bâtiment projeté ;

Considérant que le CCU a été consulté et recommande positivement la demande de dérogation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la demande de dérogation du propriétaire du LOT 5 059 919.

5- FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2017-10-344 Il est proposé par monsieur, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017 au montant de 253 931.09 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 81 686,33 \$, les comptes à payer représentent 132 296,26 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 39 948.50 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2017 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2017-10-344

5.2 PAIEMENT SERVICE PROFESSIONNEL EQIP SOLUTIONS GÉNIE

2017-10-345 **Considérant** que la firme ÉQIP Solutions Génie exécute présentement un mandat avec la Municipalité pour effectuer les plans et devis en ingénierie pour le projet du centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme ÉQIP Solution Génie a fait la demande d'un deuxième paiement de 3 300,00\$ plus taxes pour le travail effectué jusqu'à présent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 3 300,00 \$ plus taxes à la firme ÉQIP Solution Génie.

5.3 PAIEMENT SERVICE PROFESSIONNEL LES ARCHITECTES ODETTE ROY & ISABELLE JACQUES

2017-10-346 **Considérant** que la firme Les architectes Odette Roy & Isabelle Jacques exécute présentement un mandat avec la Municipalité pour effectuer les plans et devis en ingénierie pour le projet du centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Les architectes Odette Roy & Isabelle Jacques a fait la demande d'un troisième paiement de 20 520,00\$ plus taxes pour le travail effectué jusqu'à présent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 20 520,00 \$ plus taxe à la firme Les architectes Odette Roy & Isabelle Jacques.

6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 ADJUDICATION TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2017-10-347 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de construction d'un Centre multifonctionnel ;

Considérant que sept (7) entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction du Centre multifonctionnel et ont présenté les prix suivants :

Construction R. Bélanger Inc.	2 205 601,07 \$
Groupe Excel S.M. Inc.	2 285 000,00 \$
Construction DLC	2 297 086,89 \$
Les constructions Olisa Inc.	2 386 874,10 \$
Les constructions GBM Inc.	2 389 700,00 \$
Les constructions Binet Inc.	2 400 678,00 \$

Construction JL Groleau Inc.

2 525 500,00 \$

Considérant que suivant la loi, la municipalité doit accorder le contrat à l'entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme ;

Considérant que la firme Construction R Bélanger Inc. propose le prix le plus bas au montant de 2 205 601,07 \$;

Considérant que ces travaux seront financés à même les sommes prévues au règlement d'emprunt no 162-2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accorde le contrat pour la construction du Centre multifonctionnel à Construction R. Bélanger Inc., pour un montant forfaitaire, incluant toutes les taxes, de 2 205 601,07 \$, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

Que l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à ce que la Municipalité reçoive une confirmation du Ministère de l'Éducation, de Loisir et du Sport à l'effet que l'ensemble des changements apportés au projet soit admissible dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités ;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à informer Construction R. Bélanger Inc. dès que cette confirmation aura été reçue.

6.2 ADJUDICATION COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2017-10-348

Considérant que la Municipalité est allée en appel d'offres pour le mandat de ramassage des matières résiduelles ;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis leur offre de service :

Services Matrec Inc.

64 783,92 \$

Services sanitaires Denis Fortier Inc.

85 613,55 \$

Considérant que le prix le plus bas est 64 783,92 \$ (taxes incluses) de la firme Services Matrec Inc. ;

Considérant que le directeur général recommande de retenir la firme Services Matrec Inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de services de la firme Service Matrec Inc. pour le ramassage des matières résiduelles pour l'année 2018.

6.3 RÉPARATION ASPHALTE DU BÂTIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Point reporté

6.4 LANCEMENT APPEL D'OFFRES RANG 6 SUD

2017-10-349

Considérant que des travaux de réfection de la chaussées sont à faire dans le rang 6 Sud à partir de la route 269 jusqu'au pont du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que la firme WSP a effectué une analyse des travaux à faire et a soumis une estimation à cet effet ;

Considérant que la Municipalité est admissible à un financement à 50 % du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation des travaux ;

Considérant que la firme WSP est mandatée pour effectuer l'appel d'offres ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la firme WSP pour effectuer l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaussé dans le rang 6 sud de la route 269 au pont du ministère des Transports.

6.5 OFFRE DE SERVICE DE CAIN LAMARRE

2017-10-350

Considérant l'offre de service de la firme d'avocats CAIN LAMARRE pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à la cour municipale de la ville de Saint-Georges pour l'année 2018 ;

Considérant que la Municipalité est satisfaite du travail fait par la firme d'avocats CAIN LAMARRE ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Cain Lamarre et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley renouvelle le mandat avec eux pour l'année 2018.

7-PERSONNEL

8-LOISIRS ET CULTURE

8.1 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANDRÉ-MATHIEU

2017-10-351

Considérant la demande de support financier des bénévoles de la bibliothèque municipale André-Mathieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par Monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un don de 500,00 \$ pour la bibliothèque André-Mathieu.

8. DEMANDE POUR SABLAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

2017-10-352 **Considérant** la demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques pour le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à effectuer le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2017-2018.

8.3 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES

2017-10-353 **Considérant** que les membres de la Fabrique pour l'église de Saint-Honoré sollicitent la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour une commandite pour leur pièce de théâtre ;

Considérant que la pièce de théâtre est pour ramasser des fonds pour le financement de la fabrique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un montant de 300,00 \$ à la Fabrique de Saint-Honoré pour la réalisation de leur pièce de théâtre.

9-RAPPORT

10-CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 DEMANDE DE PAIEMENT #4 GIROUX ET LESSARD

2017-10-354 **Considérant** que la firme WSP a déposé une recommandation de paiement pour les travaux exécutés par l'entrepreneur Giroux & Lessard dans le projet de développement de la rue Boulanger ;

Considérant que la Firme Giroux & Lessard a terminé les travaux correctifs des déficiences soulevées à la fin des travaux ;

Considérant que la firme WSP recommande un paiement de 14 472,18 \$ taxes incluses qui équivaut à la libération de la moitié de la retenue contractuelle pour la réception provisoire des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 14 472,18 \$ taxe incluse à la firme Giroux & Lessard.

11.2 DEMANDE DE DON POUR LA MAISON ROUGE

2017-10-355 **Considérant** la demande du comité patrimonial et historique de St-Honoré pour le remboursement de taxe foncière, conformément à l'entente conclus dans le passé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le remboursement de la taxe foncière à la Maison Rouge.

12-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2017-10-356 Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h40

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.